



Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes

**A l'attention de nos futurs Consœurs et Confrères.  
L'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes est une structure de droit privé  
ayant une mission de service public.**

**Parution du Code de déontologie : le 5 Novembre 2008 (accessible sur le site du CDO)**

**Missions des 3 niveaux du Conseil de l'Ordre :**

Conseil départemental (CDO) (<http://loiret.ordremk.fr>)

- tenue du tableau : contrôle des diplômes, de la moralité, de la probité, des contrats d'exercice professionnel,
- diffusion des règles pour améliorer la qualité des pratiques professionnelles, gestion du D.P.C.,
- défense de la profession contre l'exercice illégal,
- chambre de conciliation de conflits,
- mission d'entraide,
- mission de vérification de connaissance de la langue française pour les ressortissants de l'UE (TCF).

Conseil Régional (CRO) (<http://centre.ordremk.fr>)

- représentation de la profession dans les Instances régionales,
- coordonne les actions des CDO de sa Région,
- statue en appel de décisions rendues par les CDO sur les inscriptions au Tableau de l'Ordre,
- organise et participe à des actions d'évaluation de pratiques professionnelles,
- assure une mission disciplinaire (Chambre disciplinaire de 1<sup>er</sup> Instance),
- mission d'entraide.

Conseil National (CNO) (<http://cno.ordremk.fr>)

- mission de juridiction,
- mission de consultation par les autorités publiques,
- mission de contrôle de la gestion financière,
- mission de coordination des CDO et CRO.
- mission d'entraide.

**Formalités après obtention de votre Diplôme :**

**Etre inscrit ou s'inscrire au tableau de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes**

... L'inscription au tableau de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes rend licite l'exercice de la masso-kinésithérapie sur le territoire Français (Articles L. 4112-5 et L. 4321-10 du Code de la Santé Publique).

**A/ EXERCICE LIBERAL :**

- ⇒ **soit en remplacement** = inscription au CDO du département de votre **résidence personnelle.**
- ⇒ **soit en exercice individuel / en assistantat / en collaboration** = inscription au CDO **dans lequel vous souhaitez établir votre résidence professionnelle.**

**Démarches administratives :**

**1/** En fonction de l'activité mentionnée ci-dessus, afin de procéder à votre demande de préinscription **fournir les documents suivants :**

- \* - 1 Photo d'Identité,
- \* - 1 C.V actualisé,
- \* - Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- \* - Photocopie d'un Justificatif de domicile dans le Loiret datant de moins de trois mois ou attestation d'hébergement,
- \* - Photocopie du **Diplôme d'Etat** ou de l'**autorisation d'exercice** si diplôme UE ou Hors UE délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.D.J.S.C.S.),
- \* - Photocopie de l'attestation **d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)**,
- \* - Si vous êtes de nationalité autre que française, **un extrait du casier judiciaire (ou équivalent) de votre pays d'origine**, datant de moins de trois mois.
- \* - Si vous êtes né(e) en dehors du territoire français, **un extrait du casier judiciaire n° 3** <http://www.cjn.justice.gouv.fr>

\* - Photocopies de tous **contrats liés à l'exercice professionnel libéral ou salarié** (contrat de travail, contrat de remplacement, contrat d'assistant-collaborateur, contrat de collaboration libérale, contrat d'association, etc...).

Chaque photocopie doit être revêtue de la mention suivante manuscrite, « conforme à l'original », suivie de votre signature.

**Contactez le CDOMK 45 à [cdo45@ordremk.fr](mailto:cdo45@ordremk.fr) afin d'obtenir l'ensemble des documents constituant votre demande de préinscription au Tableau du Loiret** (questionnaire, modèles de contrats, décharges, etc...)

- 2/ Inscription à la CPAM de votre lieu d'exercice.
- 3/ Inscription à l'URSSAF.
- 4/ Inscription à la CARPIMKO.
- 5/ Inscription facultative à une Association de Gestion Agréée (A.G.A.).

## **B/ EXERCICE SALARIE :**

- ⇒ **soit en CDD ou CDI** : inscription au CDO **dans lequel est basée la structure.**
- ⇒ **en contrat Intérim** : inscription au CDO **du siège de l'agence d'intérim.**

### Démarches administratives :

1/ En fonction de l'activité mentionnée ci-dessus, afin de procéder à votre demande de préinscription fournir les mêmes documents mentionnés dans le chapitre « exercice libéral ».

**Contactez le CDOMK 45 à [cdo45@ordremk.fr](mailto:cdo45@ordremk.fr) afin d'obtenir l'ensemble des documents constituant votre demande de préinscription au Tableau du Loiret** (questionnaire, décharge, etc...)

\*\*\*\*\*

### **ATTENTION**

**Vous ne pourrez pas débiter un exercice professionnel (libéral ou salarié) au 1<sup>er</sup> juillet 2019 sans être inscrit définitivement au Tableau de l'Ordre**

**L'attestation d'enregistrement de votre demande de préinscription ne pourra vous être délivrée que dans le cas d'un dossier complet (contrat professionnel compris)**

**et le CDO 45 pourra procéder à votre inscription définitive au Tableau du Loiret ce qui entraînera la délivrance de votre CPS par la CPAM.**

\*\*\*\*\*

**Votre dossier complet doit être adressé par voie postale ou déposer en boîte aux lettres à l'adresse suivante :**  
CDOMK 45 – Le Masséna – Entrée B – 122 Bis Rue du Faubourg Saint Jean – 45000 Orléans  
(aucun dossier par voie électronique)

\*\*\*\*\*

**Toute cessation, transfert, modification d'activité, ainsi que tout remplacement, collaboration mais aussi tout contrat passé sur un plan professionnel devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'ordre départemental dont vous dépendez dorénavant et ce conformément aux articles R-4112-3, L4113-9 à L 4113-12 du code de la Santé Publique.**

\*\*\*\*\*

### **Les adresses utiles dans le Loiret :**

**D.R.D.J.S.C.S.** : 122 Faubourg Bannier – 45042 Orléans Cedex 1.

**CPAM d'Orléans** : Service Relation Professions de Santé -Place du Général de Gaulles - 45000 Orléans. (Tél. : 0811-70-90-45)

**URSSAF du Loiret** : Place du Général de Gaulles - 45000 Orléans.

**CARPIMKO du Centre** : 6 Place Charles de Gaulles - 78882 Saint Quentin en Yvelines Cedex. (Tél.: 01-30-48-10-00)

site : [www.carpimko.com](http://www.carpimko.com)

**A.G.A = ARA-PL** : 19 Boulevard Alexandre Martin - 45000 Orléans.

\*\*\*\*\*

L'appel de la cotisation ordinale est assuré par le Conseil National au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année civile, pour un règlement avant le 28 Février. Des demandes de minoration de cotisation sont possibles dans les 3 mois qui suivent l'appel de cotisation.

En tant que nouveau diplômé, vous serez redevable d'une cotisation de 50,00€.

L'appel de celle-ci sera automatique dès la validation de votre inscription au Tableau de l'Ordre du Loiret.